



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2019

Ainsi, l'an deux mille dix-neuf, le 15 mars à 20h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Gérard BAZIN, Maire.
Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de **24**.

Étaient présents : (15)

Monsieur Gérard **BAZIN**, Monsieur Olivier **DAVID**, Madame Denise **CHOUIN**, Monsieur Guy **CASTEL**, Monsieur Gérard **BIZETTE**, Madame Jocelyne **LEMETAYER**, Monsieur Laurent **RABINE**, Monsieur Régis **MAZEAU**, Monsieur Jean Pierre **PHILIPPE**, Madame Badia **MSSASSI**, Madame Anne **CACQUEVEL**, Madame Valérie **BERNABE**, Monsieur Gilles **RIEFENSTAHL**, Madame Joanna **AUFFRAY**, Monsieur Pascal **GORIAUX**.

Absents ayant donné un pouvoir: (6)

Monsieur Bernard **GADAUD** a donné pouvoir à Mme Denise Chouin
Madame Martine **LELIEVRE** a donné pouvoir à M. Régis Mazeau
Madame Charlène **BELAN** a donné pouvoir à M. Gérard Bazin
Madame Nicole **GUEGAN** a donné pouvoir à M. Pascal Goriaux
Madame Marylène **LOUAZEL** a donné pouvoir à Mme Anne Cacquevel
Monsieur Mickaël **MASSART** a donné pouvoir à Mme Joanna Auffray

Absents n'ayant pas donné de pouvoir: (3)

Monsieur Nicolas **LEBRETON**, Madame Elysabeth **EICHELBERGER**, Madame Sandrine **MARION** (excusées).

Secrétaire de séance :

Madame Jocelyne Lemétayer est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 03

PRÉAMBULE

M. Le Maire procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

A l'interrogation de M. le Maire, les conseillers présents confirment avoir reçu dans les délais impartis, la convocation à la présente séance, portant mention de l'ordre du jour complet.

...

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 2 MARS 2019

Le procès-verbal de la séance du 2 Mars a été adressé.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal

2. Restructuration de l'école PJH – Attribution des marchés de travaux

Rapporteur : M. Goriaux

Le Conseil Municipal porte le projet de restructuration de l'école Pierre Jakez Hélias. L'école est édifiée en 1989, sur les parcelles AB69, 68 et 67, pour une contenance totale de 5 204m².

Elle comprenait sept classes, une infirmerie, un bureau de direction et une bibliothèque.

L'école a été agrandie à plusieurs reprises :

- 1989 : construction de l'école – 7 classes (classes 1, 2, 4, 5, 6, 7 et la salle des maîtres)
- 2000 : construction d'une classe (classe 3) et transformation d'une classe en salle des professeurs
- 2002 : construction de deux classes (classe 8 et 9) avec un atelier
- 2016 : construction de deux classes, norme RT2012, (classes 10 et 11)
- 2018 : agrandissement de la classe 1 afin de raccorder les deux dernières classes au bâtiment principal.

Le projet porte sur la rénovation des classes 4, 5, 7, la bibliothèque et l'infirmerie. Les élus municipaux souhaitent en effet mettre à disposition des usagers, écoliers et professeurs des écoles, une école avec des salles de classes dont l'agrément est uniformisé.

Un appel à concurrence, sous forme d'un marché public à procédure adaptée, a été réalisé et la commission d'attribution des marchés à procédure adaptée, a proposé d'attribuer le marché selon le rapport d'analyse présenté et donc d'attribuer le marché au Cabinet Launay et Couasnon pour un pourcentage de rémunération de 8.60% du montant des travaux estimés. Une délibération du Conseil Municipal de juillet 2018 est venue entériner ce choix.

En parallèle, un groupe de travail dédié à ce projet, composé des membres élus de la commission bâtiments, d'un représentant des parents d'élèves et d'un représentant des enseignants, s'est réuni à cinq reprises afin d'affiner les besoins au sein de l'école mais aussi d'étudier les différentes esquisses proposées par le cabinet.

Le conseil municipal a approuvé par délibération l'avant projet définitif ainsi que le coût prévisionnel des travaux.

...

...

Le projet a fait l'objet d'un permis de construire délivré en décembre 2018.

Un avis d'appel public à la concurrence pour la réalisation des travaux a été réalisé et mis en ligne du 7 au 27 février 2019 sur Marché Online et sur Megalis Bretagne.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 27 février 2019 puis la commission d'attribution d'appel d'offre le 14 mars.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution des différents lots de ce marché conformément au tableau ci-annexé.

COMPTE RENDU DE L'ANALYSE DES OFFRES - MARS 2019

TABLEAU RECAPITULATIF

LOTS	Estimation (en € HT)	Entreprises	Offre de base (en € HT) après vérification	Ecart en % sur estimation
01- DEMOLITION	65 000,00	DEMCOH	43 260,00	-33,45%
02- TERRASSEMENT - GROS ŒUVRE	140 000,00	CF CONSTRUCTION	115 042,27	-17,83%
03- CHARPENTE BOIS - BARDAGE - COUVERTURE	149 000,00	SCOB	111 200,50	-25,37%
04- ETANCHEITE	65 000,00	LIMEUL	65 640,56	0,99%
05- MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	29 000,00	SOMEVAL	24 852,92	-14,30%
06- MENUISERIES INTERIEURES - CLOISONS - ISOLATION	79 000,00	AUDRAN	58 194,72	-26,34%
07- REVETEMENTS DE SOL et MURS	32 000,00	ATR	20 596,03	-35,64%
08- PEINTURE	14 000,00	MARGUE	8 067,75	-42,37%
09- ELECTRICITE - CHAUFFAGE	82 000,00	JOLIVE ELEC	74 128,28	-9,60%
10- PLOMBERIE - VENTILATION - VMC	75 000,00	AIRV	77 747,17	3,66%
11- SALLES DE CLASSES MODULAIRES	70 000,00	COUGNAUD	46 155,00	-34,06%
TOTAUX HT	800 000,00		644 885,20	-19,39%
T.V.A. 20 %	160 000,00		128 977,04	
TOTAUX TOUTES TAXES COMPRISES	956 800,00		771 282,70	

M. Goriaux donne le planning prévisionnel de réalisation des travaux qui s'articule autour des vacances scolaires mais aussi sur des périodes dites « en site occupé ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la réglementation applicable aux marchés publics
- Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres

Article 1 : Approuve l'attribution des différents lots du marché de restructuration de l'école PJH conformément au tableau ci-dessus.

Article 2 : Autorise M. Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce marché.

Article 3 : Charge M. Le Maire de l'exécution de la présente délibération

...

3. Dénomination de voies

Rapporteur : M. Le Maire

La commune porte un projet d'adressage et de numérotage de l'ensemble du territoire communal. Pour ce faire, il a été approuvé un partenariat avec le groupe La Poste afin de dénommer et attribuer des numéros pour l'ensemble des voies du territoire communal.

A ce titre, un groupe de travail composé d'élus et de techniciens de La Poste s'est réuni à plusieurs reprises afin de réaliser et formaliser ce projet.

Aujourd'hui, ce travail est en passe d'être finalisé. Néanmoins, il est nécessaire de nommer l'ensemble des voies communales qui aujourd'hui ne sont pas officiellement nommées.

Une carte en annexe de la présente délibération reprend l'ensemble de ces axes ainsi que les noms correspondants qui sont les suivants :

- Route NEVEU DEROTRIE
- Avenue Du Colonel CLARKE
- Route de la FAISSELLE
- Route de la QUINTAINE
- Route du SARRASIN
- Route de la QUEUE de LOUP
- Avenue du Général WOOD
- Route de MONTGERVAL
- Route de la Taverne à FRIN
- Route Emile CARRON
- Route Pierre-François LEFEUBVRE (ou P.F LEFEUBVRE)
- Route de la FOUCHERAIS
- Route D'OLIVET
- Route de la voie ROMAINE
- Route du BAS BRETON
- Route de l'ESSARTAGE
- Route Anne-Marie GIGON (ou A.M GIGON)

Une fois ces voies nommées, le groupe de travail pourra poursuivre et finaliser son travail de numérotation.

Enfin, une fois la procédure terminée, des réunions d'information seront proposées aux riverains concernés et des permanences seront organisées afin de leur remettre leur numéro d'habitation.

Cette démarche sera accompagnée d'une communication appropriée.

Il est précisé que les zones d'activités sont traitées en parallèle des zones d'habitat privé mais selon un formalisme similaire.

...

...

M. Jean Pierre Philippe présente les différentes dénominations retenues, et remercie M. Guy Castel pour son travail de recherche et ses propositions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

Article 1 : Approuve la dénomination des voies conformément au tableau annexé à la présente délibération.

Article 2 : Charge M. Le Maire de l'exécution de la présente délibération

4. Convention de rétrocession – Lotissement le relai du Tram

Rapporteur : M. Le Maire

Dans le cadre d'un projet privé, un aménageur va déposer à la Mairie de la commune de La Mézière, un dossier de demande de permis d'aménager en vue de la réalisation d'un lotissement d'habitation de 7 lots, sur un terrain situé sur les parcelles cadastrées AE73 et AE74, d'une contenance de 2337 m².

Ce projet prévoit les équipements communs indiqués ci-après :

- Voirie interne avec aire de regroupement des Ordures Ménagères
- Réseaux divers : eaux usées, eaux pluviales, eau potable, électricité, éclairage public, gaz et télécommunication,

Ces éléments figurent sur les plans de voirie et de réseaux, et décrits dans le Programme des Travaux annexé à la demande de Permis d'Aménager.

La Commune a parfaitement connaissance de la nature et de l'importance de ces équipements ayant reçu de l'aménageur un dossier complet dans le cadre de la procédure réglementaire de demande de permis d'aménager, ce dossier comprenant notamment le programme et les plans des travaux.

L'aménageur ayant présenté une demande tendant à ce que les équipements communs du lotissement puissent ultérieurement être classés dans la voirie communale, la commune est disposée à accueillir favorablement cette demande, à la condition qu'elle puisse, sans charge pour elle, contrôler la réalisation des travaux pendant toute la réalisation de l'opération.

...

...

La présente délibération a pour objet d'approuver la convention de rétrocession annexée à la présente délibération et prévoyant les dispositions de transfert à la commune de ces espaces communs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

Article 1 : Approuve la convention de rétrocession annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise M. Le Maire à signer ladite convention.

Article 3 : Charge M. Le Maire de l'exécution de la présente délibération

...

5. Marché Rénovation Energétique Mairie – Avenant Lot n°10 Peinture

Rapporteur : *M. Goriaux*

Le Conseil Municipal porte le projet de rénovation thermique et d'accessibilité de l'Hôtel de Ville.

Le programme de travaux, déjà présenté en séance, consiste à isoler par l'extérieur les murs de la partie la plus ancienne du bâtiment, à isoler la couverture, créer un sas et des rampes d'accessibilité. Enfin, le programme prévoit également de réaménager l'accueil du public.

Un appel à concurrence, sous forme d'un marché public à procédure adaptée, a été réalisé du mardi 30 janvier au lundi 26 février 2018.

Une commission d'attribution des marchés à procédure adaptée, s'est réunie le mercredi 21 mars les lots du marché ont été attribués par délibération comme suit :

ANALYSE DES OFFRES - SYNTHESE FINALE

LOT	ENTREPRISE	APPEL D'OFFRES	APPEL D'OFFRES RESTREINT	ESTIMATION HT
LOT 1 - TERRASSEMENT VRD	LEHAGRE TP	Infructueux	10 207,78 €	9 500,00 €
LOT 2 - DEMOLITION - MACONNERIE	VIGNON CONSTRUCTION	25 152,14 €		22 000,00 €
LOT 3 - CHARPENTE / BARDAGE BOIS	SCOB	Sans suite	10 051,00 €	7 900,00 €
LOT 4 - COUVERTURE / ETANCHEITE	LIMEUL	Sans suite	134 500,00 €	157 000,00 €
LOT 5 - MENUISERIES EXTERIEURES	ARTI-MOB	34 973,98 €		37 600,00 €
LOT 6 - MENUISERIES INTERIEURES	ARTI-MOB	4 849,47 €		5 600,00 €
LOT 7 - CLOISONS / FAUX PLAFONDS	STOA	5 581,78 €		7 000,00 €
LOT 8 - ELECTRICITE	LUSTRELEC	Sans suite	6 142,12 €	7 900,00 €
LOT 9 - REVT SOLS - CARRELAGE	AUDRAN TUAL	Infructueux	5 207,05 €	4 800,00 €
LOT 10 - PEINTURE	THEZE PEINTURE	5 753,72 €		6 000,00 €
LOT 11 - BARDAGE - ITE	SCOB	Sans suite	32 060,00 €	28 000,00 €
LOT 12 - PORTES AUTOMATIQUES	AXED	6 700,00 €		9 000,00 €
TOTAL HT		83 011,09 €	198 167,95 €	302 300,00 €
TOTAL GLOBAL HT			281 179,04 €	302 300,00 €

...

La présente délibération a pour objet d'approuver un avenant avec la société Thézé pour le lot n°10 peinture pour un montant supplémentaire de 4258.06HT soit 5 109.67 €TTC. Cet avenant correspond à la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*
- *Vu la réglementation applicable aux marchés publics*
- *Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres*

Article 1 : **Approuve** l'avenant n°1 au lot n°10 -Peinture du marché de Rénovation énergétique de la Mairie comme indiqué ci-dessus.

Article 2 : **Charge M.** Le Maire de l'exécution de la présente délibération

...

6. Compte Rendu des délégations

DIA CM du 15/03/2019

N°DIA	Adresse du bien	Propriétaire(s)	Type de bien	Acquéreur(s)	superficie terrain en m ²	prix de vente en €
108/2018	6, rue de la Paumelle	PAINAUD Patrick	Maison individuelle d'habitation	BERTHELOT Anthony	699	230 000,00 €
109/2018	14, rue de Montsifrot	HERVE Loic	Maison individuelle d'habitation	MULON Nathalie	449	205 000,00 €
110/2018	2, Allée de Lartière	PRIGENT Anne	1 appartement + 1 place de parking	SIMON Laurent / DROUGLAZET Florence	3 894	110 000 € + 7700 € de commission d'agence
111/2018	24, Place de l'Eglise	LOUZON Christophe / BUSNEL Céline	Maison individuelle d'habitation	LOUZON Mickael / NOEL Magali	175	195 000,00 €
2/2019	44, rue Alain Colas	Consorts POULARD	1 appartement +1 garage à vélos + 2 places de parking	DEQUIPPE Ronan / GUILLEMIN Marion	2242	211 000,00 €
3/2019	8, rue de la Flume	LEONE Raymonde	Maison + hangar	CADIOU Michel / CARO Rose-Marie	1321	300 000,00 €
4/2019	rue de la Flume	LEONE Raymonde	Hangar	CADIOU Michel / CARO Rose-Marie	902	140 000,00 €
5/2019	21, place de l'Eglise	DE SARTRE Philippe / BARRETEAU Marie	Maison d'habitation	PRESCHOUX Manon	300	117 000,00 €
6/2019	43, rue François Guihard	PLUMECOQ Sylvain / GROSSET Corinne	Maison individuelle d'habitation	CHARLOT Marina / KAMINSKI Thomas	669	365 000,00 €
7/2019	4, rue de Rennes	LORANT Joseph	Ancienne discothèque "Phénix Club"	société MILANO	2337	150 000 € convertis en obligation de réaliser une maison individuelle (1 lot conservé par le propriétaire)
9/2019	8, Allée Henri Queffelec	Monsieur et Madame ESNAULT Thierry	Maison d'habitation	Monsieur et Madame BERTIN	655	390 000,00 €
10/2019	20, rue de Dinan	M et Madame GUYON Sébastien	Maison d'habitation	Société LYM IMMO	1595	335 000,00 €

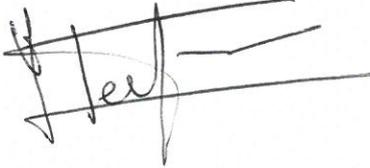
...

7. Questions diverses

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 20h48.

Le Secrétaire de séance,
Madame Jocelyne Lemetayer



Le Maire,
Monsieur Gérard BAZIN

